211

CP24

BELLOCQ Sandrine
1165 Route de la Midouze
40 400 BEGAAR

Monsieur le Président de la commission d'enquête,
Projet de PLUi
Communauté de Communes de Lacq Orthez
Rond-Point des Chênes BP73
64 150 MOURENX

Bégaar le 10/09/2025

Objet : Demande de maintien du classement de la parcelle ZA25 sur la commune d'Abos (64360) tel que prévu dans la carte communale de 2005.

PJ : Carte communale 2005 de ABOS 64360

Monsieur,

Par la présente je me permets d'attirer votre attention sur le projet de modification du PLUi et plus particulièrement sur le sort réservé à la parcelle cadastrée ZA25, située sur la commune d'Abos.

Je souhaite exprimer ma demande de maintien de cette parcelle dans le classement qui lui avait été attribué dans la cadre de la carte communale adoptée en 2005 (voir PJ sur la zone en rose).

En effet cette parcelle bénéficie d'une position favorable car elle se trouve en bordure de la route qui va vers Bésingrand et elle peut être alimentée en eau, électricité et gaz.

Elle présente donc toutes les qualités requises pour accueillir une activité artisanale. Cette parcelle doit rester constructible.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir maintenir le classement 2025 du terrain.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sandrine Bellocq

Bellocq

VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62

Département des Pyrénées Atlantiques

Maitre d'ouvrage

commune de

Abos

CARTE COMMUNALE

DOCUMENT GRAPHIQUE

Vu
Pierre [illegible]
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.5[illegible]3.59.10
Port : 06.7[illegible]58.40.62

Echelle = 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 2 juin 2005

Le Maire
J M CAZALERE

MARS 2005

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction départementale de l'Équipement Pyrénées-Atlantiques

ce
agement
isme
cement

LEGENDE

Périmètre de la commune

Secteurs où les constructions sont autorisées

Secteur réservé à l'implantation d'activités , notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées .

Secteurs où les constructions ne sont pas autorisées , à l'exception de l'adaptation , du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Rayon R1
Rayon R2

Zones de risques technologiques : urbanisation réglementée

Présence d'un batiment d'élevage soumis au Règlement Sanitaire Départemental - Périmètre d'isolement : 50m à partir de tout point des batiments et de leurs annexes

Présence d'une installation classée agricole - Périmètre d'isolement : 50m ou 100m à partir de tout point des batiments d'élevage et de leurs annexes

Boisements

VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62

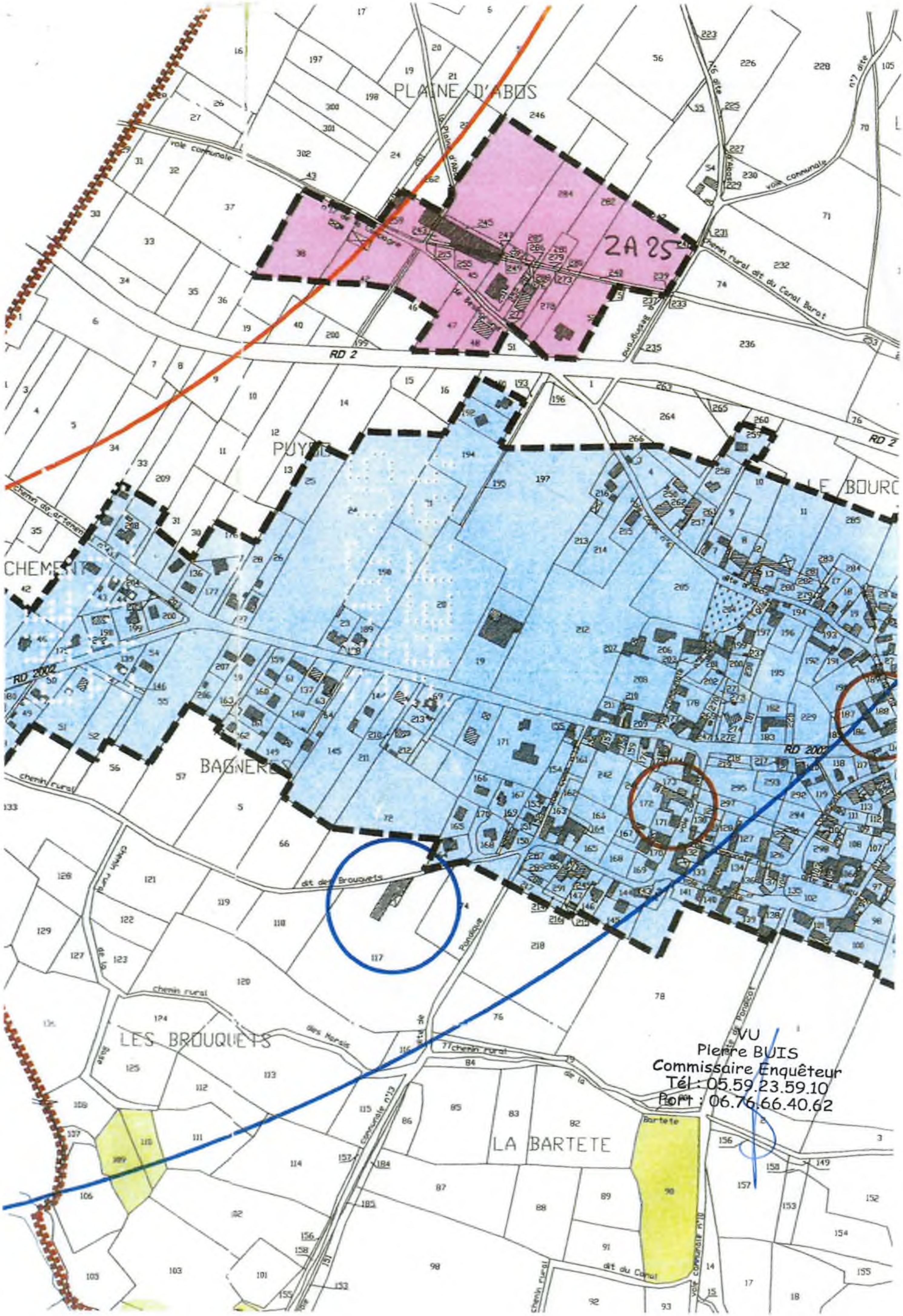
PLAINE D'ABOS
voie communale
2A 25
chemin rural dit du Canal Barat
RD 2
PUYOO
LE BOURG
CHEMENT
RD 2002
BAGNERES
chemin rural
dit des Brouquets
LES BROUQUETS
chemin rural
LA BARTETE
dit du Canal
VU
Pierre BUIS
Commissaire Enquêteur
Tél : 05.59.23.59.10
Port : 06.76.66.40.62

RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
n° de l'envoi : 1A 209 024 2906 8

LETTRE RECOMMANDÉE

Monsieur le Président de la commission
d'enquête projet de PLUi
Communauté de communes de Lacq Orthez
Rond Point des chênes BP 73
64 150 NOUREUX

21